

FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES



DÉCLARATION SUR LA MODERNISATION DU RÉGIME FORESTIER



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

La forêt publique et privée est une ressource créatrice de richesse pour le Québec. Elle permet à plusieurs régions de dynamiser leur territoire et de mieux l'occuper. Elle est au cœur de la vitalité économique de plus de 200 communautés et à l'échelle plus humaine, elle permet à plus de 60 000 familles de gagner leur vie.

Afin de tirer profit du plein potentiel de la forêt, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a procédé en 2010 à une réforme du régime forestier afin qu'il soit mieux adapté aux réalités du 21^e siècle et qu'il réponde aux besoins des travailleurs, des communautés, de l'industrie et de la population. Or, les changements introduits par ce nouveau régime n'ont pas permis d'assurer la prise en compte de certains besoins de la filière forestière et des communautés.

En forêt publique, les acteurs reconnaissent un manque de prévisibilité dans les opérations d'aménagement et de récolte ainsi qu'un manque de flexibilité permettant de s'adapter aux différents contextes régionaux qui peut nuire à la viabilité de la filière forestière.

Considérant que les communautés abritent l'ensemble des activités forestières, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a tenu son 3^e Forum des communautés forestières sur le thème : ***10 ans du régime forestier, l'avenir de nos communautés est-il assuré?***

La FQM a profité du 10^e anniversaire de l'adoption de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) qui a mené à l'entrée en vigueur du régime forestier actuel pour amorcer une réflexion avec ses partenaires sur les améliorations à y apporter et sur la manière de mettre à profit la forêt privée afin de redynamiser les communautés forestières.



Pour l'avenir des communautés forestières, nous demandons au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour :

1. **D'établir sur un horizon de 5 ans une planification des travaux et une confirmation des investissements en forêt publique et privée**
 - Afin que la filière forestière puisse mieux planifier les opérations liées à l'aménagement et la récolte des bois;
 - Afin d'améliorer le réseau d'accès aux secteurs à récolter qui bénéficie à l'ensemble des utilisateurs du territoire public;
 - Afin que les organisations qui œuvrent en forêt privée puissent établir elles aussi une planification de travaux sur le long terme à partir des investissements gouvernementaux.
2. **D'adapter les mécanismes de mise aux enchères du Bureau de mise en marché des bois**
 - Afin de maximiser les succès de ventes (taux d'adjudication) pour obtenir la juste valeur marchande des bois sur pied (VMBSPP) que doivent acquitter les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement pour chaque m³ de bois.
3. **De mettre sur pied une commission parlementaire afin d'entendre les partenaires de la forêt publique et privée, notamment sur les pistes de solution suivantes visant à améliorer le régime forestier et à développer la forêt privée**
 - Établir les véritables bases d'un partenariat entre le MFFP, les acteurs de la filière en forêt publique et privée, les communautés et les travailleurs afin que le secteur forestier contribue à la relance économique;
 - S'assurer de la synergie entre les forêts publiques et privées afin d'en optimiser les retombées pour les communautés;
 - Mettre sur pied un mécanisme de négociation permanent entre la filière forestière et les communautés autochtones afin de s'assurer de la prise en compte des intérêts des deux parties et ainsi, éviter de retarder la mise en chantier;
 - Revoir le rôle des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire afin que leurs recommandations soient prises en compte dans la planification territoriale;
 - Déployer les forêts de proximité en respectant les droits accordés aux entreprises forestières et en protégeant les marchés des producteurs forestiers et ainsi permettre aux communautés forestières de participer plus activement à la mise en valeur des multiples ressources du milieu forestier;
 - Décentraliser des professionnels du MFFP basés à Québec vers les directions régionales afin que la planification des travaux du MFFP corresponde mieux aux réalités régionales et ne compromette pas les opérations forestières;
 - Transférer la responsabilité d'entretien des chemins forestiers multiressources au MFFP afin d'éviter que les municipalités et les MRC en assument l'entretien au nom des différents utilisateurs du territoire public.